

COUR D'APPEL de TOULOUSE

RECOURS DEVANT LA COMMISSION NATIONALE DE RÉPARATION DES DÉTENTIONS PROVISOIRES

Article R 40-4 du Décret du 12 décembre 2000

L'an deux mil dix sept et le 25 avril

Devant nous, Laëtitia CAPARROS, greffier

Monsieur André LABORIE

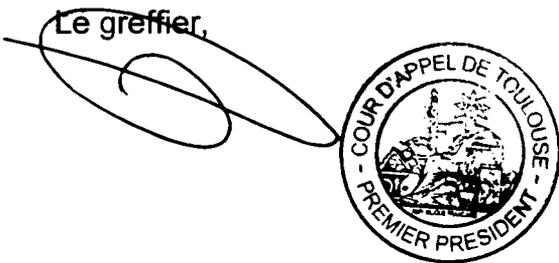
Déclare exercer un recours contre la décision rendue le 13 avril 2017 n°10/17 - RG 16/00022

par le premier président de ladite cour, statuant sur la requête présentée à l'encontre de l'Agent Judiciaire de l'Etat

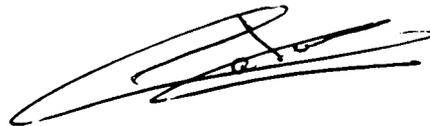
sur le fondement de l'article 149 du Code de procédure pénale.

La présente déclaration de recours, établie en **quatre exemplaires**, est signée par Monsieur LABORIE, et le greffier,

Le greffier,

The block contains a handwritten signature of the clerk, which is a simple, fluid scribble. To its right is the official seal of the Court of Appeal of Toulouse. The seal is circular with a double border. The outer border contains the text '- COUR D'APPEL DE TOULOUSE -' at the top and '- PREMIER PRESIDENT -' at the bottom. The inner circle features a central emblem depicting a seated figure, likely a historical or allegorical representation of justice.

André LABORIE,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a complex, stylized shape.

25 AVR. 2017

APPEL DEVANT LA COMMISSION NATIONALE DE REPARATION DES DETENTIONS.
PLACEE AUPRES DE LA COUR DE CASSATION.

Présidence

Remis en 4
exemplaires

(Articles R.40-4 à R.40-6 du code de procédure pénale)

LE 24 avril 2017

Acte déposée par devant le greffe de la première présidence
Près la cour d'appel de Toulouse place du Salin 31000.

MEMOIRE « 4 exemplaires »

« Garde à vue du 8 décembre 2011 »

« liberté individuelle »

Appel contre la décision frappée le 13 avril 2017 Décision N° 10/17

N° RG 16/00022 rendue par Monsieur Guy PASCAL DE FRANCLIEU

Premier Président près la cour d'appel de Toulouse

En date du 13 avril 2017.

Notifiée en L.A.R à domicile élu le 18 avril 2017.

PROCEDURE D'APPEL EN MATIERE D'INDEMNISATION

SUR UNE PRIVATION D'UNE LIBERTE INDIVIDUELLE

« GARDE A VUE INJUSTIFIEE »

Pour :

Monsieur LABORIE André N° 2 rue de la forge 31650 Saint Orens

- **PS :** « *Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile actuellement occupé par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ».*

A domicile élu de la SCP d'huissiers FERRAN 18 rue Tripière à TOULOUSE

Ayant pour avocat Maître « en attente de nomination au titre de l'AJ »